



TERRE EN FOLIE 2022 !

Ce fut une très grosse réussite pour les 80 bénévoles jeunes agriculteurs : on compte 8 000 visiteurs, 90 exposants et 2 700 repas servis, bravo à eux !

Votre GDS tenait un stand au pôle élevage : Nous sommes ravis d'avoir échangé avec vous ce dimanche 28 août 2022 à Pierremont !

L'année prochaine, les jeunes agriculteurs du Nord-Pas-de-Calais souhaitent relever un nouveau défi en organisant la Finale Nationale de Labour.

Rendez-vous les 8,9 et 10 septembre 2023 à Cambrai pour les Terres de Jim.



MANQUE DE FOURRAGES DÙ A LA SECHERESSE !

Un très grand merci aux agriculteurs qui se sont mobilisés et ont proposé spontanément des fourrages. Grâce à la plateforme de gestion de l'offre/demande, gérée par les OPA de la Cité de l'Agriculture, vous avez ainsi permis de couvrir une partie des besoins des éleveurs.

S'il vous **manque du fourrage**, contactez-nous rapidement, il y a encore des disponibilités !

Contact GDS : Maelli Morlighem au 03.21.60.48.98

BVD phase 2 - Test sérologique

La commission BVD s'est réunie avant l'été afin de fixer les objectifs de la prochaine campagne de prophylaxie. Une vingtaine d'élevages va être sélectionnée pour réaliser des **dépistages sanguins au moment de la prophylaxie**. Les résultats obtenus seront comparés à ceux des dépistages réalisés par boucles auriculaires. Objectif : s'orienter progressivement vers un **dépistage collectif les années suivantes et rentrer dans la deuxième phase du programme BVD !**

Attention, les éleveurs qui vaccinent les animaux en BVD seront exclus de ce test, merci de nous en informer si ce n'est pas déjà fait !

BVD :



Quelques élevages non conformes

L'équipe technique vient de faire le point sur les élevages ne répondant pas aux mesures de l'Arrêté Ministériel (veau IPI non éliminé, pas d'envoi des prélèvements de cartilage ...).

La dizaine d'éleveurs concernée est désormais gérée par la DDPP. Le passage en phase 2 du programme d'éradication ne peut être ralenti par quelques éleveurs réfractaires.

Le point biosécurité : Gérer les introductions d'animaux

Les introductions d'animaux sont une source d'introduction de pathogènes pour votre élevage. Pour vous sécuriser, pensez au billet de garantie conventionnelle qui permet la reprise de la bête en cas d'analyse positive. *Pensez à contacter votre GDS qui peut vous en fournir.*

- **Transport direct, propre, désinfecté**
- **Quarantaine** = Isolement strict ≠ infirmerie !
- **Protocole d'analyses** : *en petits ruminants, le kit introduction est remboursé à 50% par votre GDS ! En bovin, les actions du GDS vous permettent un prix remisé à 35%.*

Conseils du mois

ENSILAGE DE MAÏS ! Surveillez les mycotoxines !



Ces toxines sont produites par des **champignons microscopiques** présents dans les fourrages. En cas de forte contamination, les impacts sur la production laitière, la reproduction et la santé peuvent être conséquents. En cas de suspicion, n'hésitez pas à réaliser une analyse. Son coût dépend des mycotoxines recherchées. Pour une analyse chimique complète, comptez entre 150 € et 200 € HT. Seuls quelques laboratoires en France (Capinov, Labocea, Eurofins, Inovalys...) la pratiquent.

Dans le cadre de sa convention avec le Département, le GDS prend en charge 50% des frais d'analyses réalisées sur remise de la facture acquittée.

IBR, ce qui va changer dès cet hiver.

L'arrêté IBR du 05/11/21 et l'instruction du 21/01/22 entreront en application dès cet automne.

Une campagne de communication sera adressée d'ici là à l'ensemble des éleveurs bovins pour vous indiquer les mesures qui seront à appliquer en cas de vente ou d'achat de bovins, selon votre statut actuel.

Il faut retenir que les cheptels indemnes d'IBR (soit **93%** des troupeaux du Pas de Calais) ne pourront introduire que des bovins de statut indemne. **Les bovins non indemnes d'IBR devront être isolés et prélevés avant de pouvoir être vendus pour l'élevage, quel que soit leur âge.** Certains (les infectés) ne pourront sortir que pour être abattus ou engraisés en atelier cartes jaunes.

En prophylaxie hivernale, des allègements sont prévus pour les troupeaux indemnes depuis plus de trois ans. Les bovins des cheptels non indemnes seront prélevés à partir de 12 mois et analysés individuellement. Les bovins vaccinés à l'aide d'un vaccin « déléte » des troupeaux en assainissement, seront également prélevés et testés avec un kit spécifique (kit gE) afin de contrôler la circulation du virus de l'IBR.

Le conseil du GDS : réformer les derniers bovins vaccinés IBR au moins 1 mois avant la prochaine prophylaxie pour faire évoluer le statut du troupeau.

Autopsie à l'équarrissage.

Les autopsies à l'équarrissage avaient été suspendues durant les fortes chaleurs.

Tout semble rentrer dans l'ordre tant au niveau des délais de ramassages par Atemax que des conditions de conservations des animaux à autopsier après enlèvement par Atemax.

Quelques rappels

C'est uniquement le GDS qui peut faire la demande d'enlèvement lorsque vous souhaitez faire réaliser une autopsie, contactez-nous rapidement au 03.21.60.48.98.

- Dans ces autopsies, seule une étude physique est réalisée. Il n'y aura jamais de prélèvements ni d'analyses.
- Vous êtes libre de choisir le vétérinaire qui réalisera l'autopsie. De coutume, ce sont les cabinets les plus proches des centres de Vénérolles (02) ou St Aubin (76) qui sont sollicités.
- A cet effet, le cabinet de Wassigny a cessé de les pratiquer et a reporté l'activité sur la clinique vétérinaire de Maroilles pour les autopsies réalisées sur le site de Vénérolles (02).
- **Les tarifs pratiqués varient de 75 à 92 € HT** (tarif libéral). Attention désormais si vous n'avez pas d'adresse mail, l'envoi du compte rendu sera facturé 5€ HT, pensez-y !
- Le GDS prend directement à sa charge les frais d'isolement et de préparation facturés par Atemax, pour les adhérents à jour de leur adhésion.
- Les autopsies en ferme, par votre vétérinaire, sont toujours possibles. Il faut juste veiller à recoudre parfaitement l'animal avant enlèvement.

☎ Tél : 03 21 60 48 98

✉ gds62@reseaugds.com

📍 56 Avenue Roger Salengro BP 80 039
62051 Saint Laurent Blangy Cedex

🖱 www.gdshautsdefrance.fr